N° 15

PARLEMENT WALLON

SESSION 2004-2005

COMPTE RENDU
INTÉGRAL

Voir CRAC N° 30 (2004-2005)

Séance publique de Commission *

**Commission de l'Environnement,
des Ressources naturelles et de la Ruralité**

Mardi 3 mai 2005

* Application de l'art. 17, § 5, du Règlement du Parlement wallon

SOMMAIRE

Ouverture de la séance 3

Questions orales 3

Question orale de Mme Cassart-Mailleux à M. Lutgen, Ministre de l'Agriculture, de la Ruralité, de l'Environnement et du Tourisme, sur «l'assainissement des stations-service»

Orateurs : M. le Président, Mme Cassart-Mailleux, M. Lutgen, Ministre de l'Agriculture, de la Ruralité, de l'Environnement et du Tourisme 3

Question orale de M. Wesphael à M. Lutgen, Ministre de l'Agriculture, de la Ruralité, de l'Environnement et du Tourisme, sur «les niveaux inquiétants de pollution de l'air par les particules fines»

Orateurs : Mme la Présidente, M. Wesphael, M. Lutgen, Ministre de l'Agriculture, de la Ruralité, de l'Environnement et du Tourisme 7

Question orale de M. Stoffels à M. Lutgen, Ministre de l'Agriculture, de la Ruralité, de l'Environnement et du Tourisme, sur «la diminution du nombre d'exploitations agricoles»

Orateurs : Mme la Présidente, M. Stoffels, M. Lutgen, Ministre de l'Agriculture, de la Ruralité, de l'Environnement et du Tourisme 11

Question orale de Mme Kapompole à M. Lutgen, Ministre de l'Agriculture, de la Ruralité, de l'Environnement et du Tourisme, sur «les collectes sélectives de déchets organiques»

Orateurs : Mme la Présidente, Mme Kapompole, M. Lutgen, Ministre de l'Agriculture, de la Ruralité, de l'Environnement et du Tourisme 15

Question orale de M. Borsus à M. Lutgen, Ministre de l'Agriculture, de la Ruralité, de l'Environnement et du Tourisme, sur «le permis d'environnement»

Orateurs : Mme la Présidente, M. Borsus, M. Lutgen, Ministre de l'Agriculture, de la Ruralité, de l'Environnement et du Tourisme 18

Question orale de Mme Cassart-Mailleux à M. Lutgen, Ministre de l'Agriculture, de la Ruralité, de l'Environnement et du Tourisme, sur «la simplification administrative»

Orateurs : M. le Président, Mme Cassart-Mailleux, M. Lutgen, Ministre de l'Agriculture, de la Ruralité, de l'Environnement et du Tourisme 23

Question orale de M. Meureau à M. Lutgen, Ministre de l'Agriculture, de la Ruralité, de l'Environnement et du Tourisme, sur «l'épreuve théorique du permis de chasse»

Orateurs : Mme la Présidente, M. Meureau, M. Lutgen, Ministre de l'Agriculture, de la Ruralité, de l'Environnement et du Tourisme, M. le Président 25

Liste des abréviations courantes 28

COMMISSION DE L'ENVIRONNEMENT,
DES RESSOURCES NATURELLES ET DE LA RURALITÉ

Présidence de M. Claude Ancion, Doyen d'âge.

– *La séance est ouverte à 11 heures 10 minutes.*

OUVERTURE DE LA SÉANCE

M. le Président. – La séance est ouverte.

QUESTIONS ORALES

QUESTION ORALE DE Mme CASSART-MAILLEUX À M. LUTGEN, MINISTRE DE L'AGRICULTURE, DE LA RURALITÉ, DE L'ENVIRONNEMENT ET DU TOURISME, SUR «L'ASSAINISSEMENT DES STATIONS-SERVICE»

M. le Président. – L'ordre du jour appelle la question orale de Mme Cassart-Mailleux à M. Lutgen, Ministre de l'Agriculture, de la Ruralité, de l'Environnement et du Tourisme, sur «l'assainissement des stations-service».

La parole est à Mme Cassart-Mailleux pour poser sa question.

Mme Cassart-Mailleux (MR). – Monsieur le Ministre, chers Collègues, il y a deux semaines, je vous ai interrogé en Commission de l'Environnement, des Ressources naturelles et de la Ruralité sur le Fonds Bofas mais étant donné votre réponse incomplète et vos informations incertaines, je me permets de revenir sur ce sujet.

Vous avez affirmé que la Région wallonne prenait en charge 80 % de l'étude indicative et que dès lors, il incombait aux propriétaires de payer une somme raisonnable de 600 euros. Toutefois, je tiens à apporter un correctif à cette affirmation, comme je l'ai fait en commission. La prise en charge de ces 80 % n'a lieu que si le sol n'est pas pollué et si le sol présente des éléments de pollution, les propriétaires doivent assumer la totalité de l'étude indicative. Or, au vu de la réalité de terrain, cette «carotte» comme vous l'avez appelée n'en est pas vraiment une et c'est là que le bât blesse. En effet, dans une publicité de Bofas, il est dit que chaque exploitant a neuf chances sur dix que son sol soit pollué par du diesel et de l'essence. Même si l'on considère que ces chiffres sont exagérés à des fins publicitaires, on peut toutefois raisonnablement considérer que beaucoup de stations-service sont concernées par cette pollution. C'est peut-être un facteur explicatif du peu d'engouement montré par les anciens propriétaires de stations-service pour l'assainissement de leur terrain.

Je ne remets pas en cause la méthode par laquelle vous avez informé les personnes concernées, les deux courriers et les nombreux appels téléphoniques que les membres de votre cabinet ont passés pour convaincre les propriétaires de la nécessité de l'assainissement de leur sol. Mais je pense que la carotte, comme vous l'avez appelée, n'était pas suffisante. À l'instar de la Flandre, il aurait peut-être été opportun de proposer une indemnisation différente quel que soit le résultat de l'étude indicative.

Il faut bien admettre que sur le plan financier, la situation des indépendants n'est pas toujours évidente et que cette dépense supplémentaire ne les a pas encouragés à introduire un dossier auprès de

Bofas. En effet, le coût de cette étude correspond en moyenne à 2.500 – 3.000 euros. À cela, il faut ajouter le dégazage et le nettoyage des citernes qui s'élèvent également à plus ou moins 1.000 euros par citerne et les stations-service comptent en général plusieurs citernes. Ceci génère un coût total approximatif et variable de 5.000 à 6.000 euros, ce qui représente une somme relativement importante pour des petits indépendants, propriétaires d'une ancienne station-service.

Je constate que l'exigence du dégazage et du nettoyage des citernes est simultanée à l'obligation d'assainir les sols pollués et dès lors, je m'interroge sur le financement personnel de cette obligation étant entendu que la publicité de Bofas affirme que dans le cas d'une fermeture, Bofas prend en charge l'intégralité des frais à l'exception de ceux de la première étude du sol.

Au vu de ces informations, j'aimerais, Monsieur le Ministre, que vous apportiez quelques éclaircissements.

Pouvez-vous nous dire où en est la situation actuellement et combien de demandes ont été introduites en Région wallonne ? Quelles suites allez-vous donner aux dossiers ayant trait aux anciens propriétaires qui ne se sont pas encore manifestés ?

Est-il normal que la charge du dégazage et du nettoyage des citernes soit imputable aux propriétaires d'anciennes stations-service alors que seule l'étude indicative est mentionnée à leur charge dans les publicités ? La carotte n'est-elle pas que de la poudre aux yeux ?

M. le Président. – La parole est à M. le Ministre Lutgen.

M. Lutgen, Ministre de l'Agriculture, de la Ruralité, de l'Environnement et du Tourisme. – Monsieur le Président, Madame la Députée, d'abord, je pourrais vous faire la même réponse à peu de choses près que la fois dernière – à même question, même réponse –, même s'il y a une question supplémentaire, mais je ne le ferai pas parce que chaque dossier évolue. Je voudrais vous faire, en tout cas, en partie, pour qu'on se comprenne bien, l'historique de ce dossier.

Premier élément : le Fonds Bofas a été établi par l'accord de coopération du 13 décembre 2002, qui a été négocié par mon prédécesseur Michel Foret.

Deuxième élément : lorsque j'ai pris mes fonctions, il y avait 29 dossiers qui avaient été introduits pour la Région wallonne dont un seul dossier relatif à une fermeture de station-service. Il existait à cette époque une forte différence entre la Flandre et la Wallonie, d'une part parce que la Flandre a une législation qui est plus poussée, qui oblige les gens à aller de l'avant parce qu'il y a le bâton. Vous parliez de carotte mais il y a aussi le bâton, on n'a pas le bâton en Région wallonne et ce n'est pas de ma faute. Cette différence était énorme entre les deux Régions, il a fallu mettre en place toute une série d'éléments pour faire en sorte que la Région wallonne puisse aussi bénéficier de ce Fonds Bofas. Quand je dis la Région wallonne c'est l'ensemble des personnes qui sont concernées. L'enjeu est d'abord environnemental, il est aussi budgétaire et financier pour l'ensemble de notre Région et pour les personnes concernées, puisqu'à terme, de toute façon, celles et ceux qui ne pourraient pas bénéficier de ce fonds devront, cela me paraît bien normal, se mettre en ordre. Mais quand ? C'est difficile de le dire.

Le Fonds Bofas, pour rappel, est constitué pour partie de la contribution des pétroliers et aussi de la quote-part des automobilistes. Quand vous allez à la pompe, une partie va au Fonds Bofas et on estime qu'à terme, il peut représenter 400 millions d'euros pour couvrir l'ensemble des besoins. Pour répondre à la situation wallonne, j'ai mis en place un incitant : la possibilité de couvrir les frais d'études qui sont effectivement évalués entre 2.500 et 3.500 euros suivant les cas. En effet, on me disait : «*On ne va quand même pas investir 2.500 -3.000 euros, sachant que peut-être, ce n'est pas pollué. Donc, on ne le fait pas.*». Les gens disent : «*On va bien voir, on va attendre le dernier moment, etc.*». On a donc octroyé des moyens budgétaires pour arriver à 80 % de prise en charge.

Pourquoi pas 100 % ? Parce que quand on prend en charge 100 %, on a toujours le risque de faire monter les factures, il faut quand même laisser une partie pour chaque citoyen.

Mon approche, c'est qu'il faut essayer d'avoir une avancée environnementale, mais aussi une certaine équité. Ce n'est pas à la Région de prendre tout en charge pour tout le monde, partout. Il y a des obligations de la part d'anciens exploitants par rapport à leurs activités. Ces personnes-là ont tout intérêt à se mettre en ordre par rapport à la valeur de leur bien. J'ai constaté toute une série de situations comme celle-ci : certaines personnes ont acheté un terrain ou une propriété avec une pollution qui était bien identifiée, à des prix hors concurrence – c'est le moins qu'on puisse dire –, trois fois, quatre fois, cinq fois moins cher que ce qui aurait été prévu s'il n'y avait pas eu de pollution. On dit à ces personnes-là qu'elles ont la possibilité de se mettre en ordre. On prend en charge, via le Fonds Bofas, l'ensemble de la dépollution relative aux hydrocarbures, la Région wallonne prend en charge une partie de l'étude indicative. Aller plus loin que cela, par rapport aux cas pratiques, cela veut dire quoi concrètement ? Cela veut dire que l'on va faire des investissements chez ces personnes-là, de 50, 60, 70, jusqu'à 100.000 euros, voire davantage, grâce à ce fonds qui est alimenté, comme je vous l'ai dit notamment par les automobilistes et la valeur de leur bien va, une fois que ce sera dépollué, augmenter. Par rapport aux 2.000 ou 3.000 euros qui auraient été investis, la valeur du bien serait ici dix, quinze, vingt ou trente fois plus importante pour certaines personnes. On ne va donc pas aller plus loin que cela. Sinon, cela créerait aussi une iniquité par rapport à tous les autres, on utilise aussi l'argent des contribuables. Donc, il faut essayer de trouver un juste équilibre et je crois que l'équilibre a été trouvé et il y a eu un incitant. J'ai mis en place une équipe au niveau de mon cabinet, au-delà des deux courriers que j'ai envoyés, pour contacter chaque personne : 1.450 coups de fil ont été donnés par mon cabinet et chaque personne a été contactée. On a insisté sur les enjeux que cela représente pour l'exploitant, pour l'environnement, pour ses voisins et pour l'ensemble de la Région. À la suite de cette opération, 467 dossiers sont rentrés. En quelques jours, on est donc passé de 29 à 467 dossiers et le rapport Wallonie-Flandre a été largement réduit. On est pratiquement dans des proportions semblables. La petite différence, c'est parce qu'on a perdu beaucoup de temps au préalable pour bien informer. Quand vous dites que Bofas fait de la publicité, je ne suis pas d'accord avec vous. Bofas donne des informations à l'ensemble des citoyens, à l'ensemble des personnes concernées et je peux vous dire que lors des négociations que j'ai eues avec Bofas, les choses étaient un peu plus nuancées que cela, notamment par rapport à l'utilisation de ce fonds, voire à d'autres destinations pour le futur.

Je crois que nous avons récupéré une grosse partie du retard et grâce à cela, on s'est retrouvé dans une situation d'égalité par rapport aux autres Régions. Je vous rejoins parfaitement, il reste toute une série de gens qui n'ont pas encore rentré leur dossier, avec des problèmes environnementaux potentiels sous-jacents. J'ai donc négocié avec l'ensemble des autres Régions et on a eu un accord pour prolonger le délai de quatre mois. Les gens devaient introduire leur dossier pour le 26 mars au plus tard et faire l'étude après. On a prolongé la période relative à la réalisation de l'étude pour que les gens aient plus de temps pour remettre leur dossier complet. Au départ, ils devaient s'inscrire et puis, ils avaient trois mois pour remplir l'ensemble du dossier avec toutes les normes techniques établies par un bureau. On a prolongé cette période-là d'un mois pour que les gens aient un peu plus de temps pour remplir leur dossier et qu'ils soient en ordre vu les demandes qui sont arrivées au dernier moment.

Au-delà de cela, j'ai négocié pour prolonger jusqu'au 31 décembre de cette année, le délai relatif à l'introduction des dossiers. Il n'y a pas de certitude par rapport à cela mais la Région flamande, la Région bruxelloise et nous-mêmes sommes dans la même situation : il n'y a qu'une partie insuffisante des gens qui ont répondu et qui ont rentré leur dossier et on est face à un problème environnemental qui est toujours là.

Notre responsabilité c'est d'abord de régler ces problèmes environnementaux, avec une certaine égalité de traitement par rapport à l'utilisation de l'argent des contribuables, cela me paraît normal. Le

secteur pétrolier doit contribuer réellement à régler ce problème qui est quand même issu de leurs activités et la négociation doit permettre le prolongement des délais et faire en sorte que ce fonds soit utilisé totalement et que les Régions et les exploitants puissent en bénéficier. On va vers cette approche-là et je m'en réjouis. Grâce à la récupération du retard, on a pu redevenir un interlocuteur fiable tant vis-à-vis des Régions bruxelloise et flamande que par rapport à l'ensemble du secteur pétrolier qui nous disait : *«Vous, en Région wallonne, remplissez d'abord vos obligations, vous avez rentré 29 dossiers, ce n'est pas sérieux, cela veut dire que cela ne vous tracasse pas outre mesure.»*. Non, cela me tracassait et cela nous inquiétait fortement.

Concernant le dégazage, il faut faire une distinction, il ne faut pas entretenir la confusion. Le dégazage est une obligation au niveau des citernes qui est liée à l'activité. Une citerne non dégazée peut engendrer de graves problèmes, c'est le moins qu'on puisse dire. Il y a même eu des décès. C'est une obligation par rapport à une activité que de dégazer et de remettre l'ensemble de l'exploitation en ordre. Cela n'a rien à voir avec la dépollution du sol ou les problèmes liés au sol, c'est une obligation de sécurité liée à l'activité de l'exploitant, qui est bien compréhensible. Des accidents ont eu lieu ces dernières années, faute de dégazage.

Voilà, j'espère avoir répondu à votre «inquiétude». Il y a quand même des nouvelles qui sont relativement fraîches, notamment la prolongation des délais pour mettre son dossier en ordre et la possibilité éventuelle – nous sommes en train de négocier, il y a un accord officieux et j'espère qu'il deviendra officiel le plus vite possible – de prolonger le délai d'introduction des dossiers pour approcher le plus rapidement possible le chiffre des 1.450 dossiers concernés.

M. le Président. – La parole est à Mme Cassart-Mailleux.

Mme Cassart-Mailleux (MR). – Je tiens à remercier le Ministre pour sa réponse. C'est vrai que j'ai peut-être employé un mauvais terme en parlant de publicité par rapport à Bofas, information serait peut-être un terme plus adéquat. Je vous rejoins tout à fait sur ce point de vue-là. Le fait de prolonger le délai de quatre mois est une bonne nouvelle, tout comme la possibilité d'introduire la demande jusqu'au 31 décembre et je m'en réjouis.

Par rapport à la valeur du terrain, je peux être d'accord avec vous mais les personnes qui habitent sur leur terrain et qui se voient imposer des frais ne se disent pas toujours que leur terrain va valoir plus. Ce qu'elles constatent c'est qu'elles vont devoir débourser 5 ou 6.000 euros afin de se mettre en ordre par rapport à la réglementation de la Région wallonne.

Concernant le dégazage et le nettoyage des citernes, vous m'avez éclairé un peu, ce que vous n'aviez pas fait la dernière fois.

M. Lutgen, Ministre de l'Agriculture, de la Ruralité, de l'Environnement et du Tourisme. – Vous ne m'avez pas posé la question sur le dégazage la fois dernière.

Mme Cassart-Mailleux (MR). – Si, si. C'était en fin de journée, à mon avis, vous étiez fatigué, vous n'avez pas écouté. La question m'avait été posée à l'extérieur et c'était évidemment pour cela que je vous la posais.

(Mme Cassart-Mailleux, Vice-Présidente, prend place au fauteuil présidentiel.)

QUESTION ORALE
DE M. WESPHAEL À M. LUTGEN, MINISTRE DE L'AGRICULTURE,
DE LA RURALITÉ, DE L'ENVIRONNEMENT ET DU TOURISME,
SUR
«LES NIVEAUX INQUIÉTANTS DE POLLUTION DE L'AIR PAR LES PARTICULES FINES»

Mme la Présidente. – L'ordre du jour appelle la question orale de M. Wesphael à M. Lutgen, Ministre de l'Agriculture, de la Ruralité, de l'Environnement et du Tourisme, sur «les niveaux inquiétants de pollution de l'air par les particules fines».

La parole est à M. Wesphael pour poser sa question.

M. Wesphael (Écolo). – Monsieur le Ministre, dans son chapitre consacré à la qualité de l'air, le dernier état de l'environnement wallon, toujours disponible sur Internet, met en évidence la très forte pollution atmosphérique provoquée par les particules fines en suspension, appelées aussi PM10. Il s'agit de poussières si fines qu'elles ne retombent pas sur le sol. Cette problématique des particules fines est considérée comme le problème numéro 1 en termes de santé publique en Allemagne. Ce n'est pas négligeable du tout, puisque cela entraîne une diminution de l'espérance de vie. Cela pose aussi des problèmes considérables lorsqu'il y a formation de pics d'ozone puisqu'il faut se rappeler que c'est sous l'effet combiné de ces particules fines, des oxydes d'azote mais aussi des dioxydes de soufre, tout cela sous l'effet de l'ensoleillement qu'on crée l'ozone. Cet ozone dont on se passerait bien au niveau troposphérique mais qui nous manque par contre pour nous protéger des UV, à un niveau beaucoup plus élevé. Chaque année, on enregistre des pics de pollution de plus en plus significatifs. J'ai suivi ce dossier pendant des années en région liégeoise. De temps en temps la cote d'alerte est dépassée mais parfois, on atteint vraiment le seuil critique de santé publique. Je pense qu'il est temps de prendre un certain nombre de mesures, tant à Liège, par exemple, qu'à Charleroi où les chiffres sont assez identiques. Ce sont manifestement les zones urbaines et industrielles de la Wallonie qui sont les plus touchées, ce qui est assez logique puisque les deux grandes sources de particules fines dans l'air sont les industries – encore que celles-ci produisent moins de particules en raison de leurs difficultés aujourd'hui – et les véhicules à moteur diesel qui sont des vecteurs extrêmement importants. Ces particules sont inhalées par le corps humain et s'accrochent dans les poumons, y compris ceux des enfants. Cela pose un problème de santé publique. Ne parlons pas des personnes âgées en cas de canicule forte, on se souvient du drame survenu en France.

Depuis 2005, de nouvelles normes européennes sont entrées en vigueur et le moins que l'on puisse dire, c'est que la Wallonie ne semble pas tout à fait prête. J'avoue qu'il y a des responsabilités fédérales en la matière, on nous annonce des plans pour lutter contre ces particules mais on ne voit rien venir. Il est probable que dans quelques heures ou dans quelques jours, nous soyons de nouveau devant des phénomènes de cette même nature par la formation de pics d'ozone et je ne parle même pas de l'effet de ces particules fines sur l'érosion des bâtiments, donc de la destruction du patrimoine. Dans le Palais du Prince Évêque, on doit chaque fois réinvestir 10 millions d'anciens francs belges pour lutter contre l'érosion. Donc, c'est aussi un problème de coût d'entretien du patrimoine des particuliers mais aussi des bâtiments publics. Cette question mérite à mon avis toute notre attention. C'est donc le dossier, à mon avis, un des dossiers les plus importants de la Région puisqu'il fait appel à la promotion des carburants propres. Je suis ravi que M. Thissen ait déposé une proposition de décret permettant de réduire la fiscalité automobile sur les véhicules qui produisent le moins de CO_2 . C'est très bien, cela complète les mesures fédérales mais c'est largement insuffisant parce que la panoplie des véhicules propres n'est pas prise en compte aujourd'hui. Le carburant qui ne pose pas aujourd'hui de problème du tout en matière d'oxyde d'azote, de dioxyde de souffre ou de particules fines, c'est le LPG qui est complètement laissé à l'abandon. Il y a aussi des possibilités de mesures fiscales – c'est-

à-dire une réduction très forte de la fiscalité sur la taxe de mise en circulation ou la taxe de circulation – qui sont des compétences des Régions aujourd'hui. C'est aussi la promotion de tous les carburants alternatifs comme le biogaz et les biocarburants. Tout cela pourrait faire en sorte que nous soyons dans un trend positif dans quelques années pour veiller à ce que notre parc automobile wallon – les autres Régions se battront comme nous pour faire la même chose – compte entre 15 et 20 % des véhicules plus propres, ce qui n'est pas négligeable. Ainsi, on permettrait la diminution de ces pics d'ozone et on trouverait une solution au problème du rejet des particules puisque d'autres types de carburant seraient promotionnés.

Je puis vous assurer que je viendrai très prochainement avec une proposition de décret, sauf si vous annoncez que vous allez prendre rapidement un certain nombre de mesures. Je souhaite donc vous demander Monsieur le Ministre, les mesures que vous comptez prendre pour corriger cette mauvaise situation et je le répète, cela ne dépend pas que de la Région wallonne ni de vos compétences aussi de la politique fédérale en la matière. C'est aussi la politique de valorisation maximum de l'offre des transports en commun en période caniculaire notamment et les mesures incitatives en ces matières.

Des mesures concrètes pour y remédier ont-elles déjà été prises suite à la publication de l'état de l'environnement ? Si oui, lesquelles et avec quels budgets ?

Des dispositifs particuliers sont-ils prévus pour aider les entreprises les plus polluantes ? Un suivi renforcé de ce type de pollution est-il prévu ? En ce qui concerne les entreprises les plus polluantes, permettez-moi de vous dire que je dénonce ici une nouvelle fois le non-respect des accords de branche fixés par la Région wallonne, par l'État fédéral, particulièrement en ce qui concerne la mise en œuvre de ces accords de branche et les incitants financiers qui devaient être accordés. Cela ne contribue évidemment pas à ce que nous souhaitons, je suppose, ensemble, à savoir la diminution de ces particules.

Des contraintes sur les émissions des voitures les plus polluantes sont-elles étudiées, de même que des incitants fiscaux pour les voitures les moins polluantes ? J'en ai parlé. Des mesures en faveur des transports publics sont-elles prévues en cas de prévision de dépassement des seuils de PM10 ? En effet, il y a aujourd'hui des nouvelles normes européennes qui fixent les seuils à ne pas dépasser en termes de santé publique.

Mme la Présidente. – La parole est à M. le Ministre Lutgen.

M. Lutgen, Ministre de l'Agriculture, de la Ruralité, de l'Environnement et du Tourisme. – Madame la Présidente, Monsieur le Député, vous me l'accorderez, un sujet comme celui-là demande un développement un peu long, voire exhaustif parce qu'il y a toute une série – et la réponse se trouve en partie dans votre question, par rapport à tous les sujets que vous avez abordés – de sources d'émission de pollution : le monde industriel – je vais y venir –, chaque citoyen – voitures et autres moyens de transport – et aussi l'ensemble des petites et moyennes entreprises qui, dans certains créneaux, ont des émissions particulières.

On doit avoir la vision la plus large possible pour aborder l'ensemble de ces sources d'émission. L'État fédéral, et vous avez la correction de le souligner, a un rôle très important. Je ne vais pas revenir sur les accords de branche et autres, je partage totalement votre point de vue en la matière.

Cela étant, au niveau même de la Région, les compétences sont aussi partagées. Le levier le plus important se trouve – en tout cas, c'est mon point de vue – chez Monsieur et Madame tout le monde. Je m'explique. Comme vous le savez certainement, l'ensemble des industries se voient imposer des normes de plus en plus strictes, de plus en plus sévères, notamment dans les conditions de permis. Cet aspect-là, par rapport aux émissions, est pris bien plus en compte qu'auparavant. Est-ce suffisant pour autant ? Est-ce qu'on va suffisamment dans les détails par rapport à toute une série de points que vous

avez relevés et à toutes les conséquences que cela peut avoir ? On doit se poser la question. Je me suis posé la question et pour avoir la réponse, j'ai demandé à l'administration de contacter l'ensemble des acteurs concernés, pour avoir un relevé des 180 sites industriels les plus «polluants» et pour faire des propositions pour chaque site. Chaque émission de pollution a besoin d'une réponse particulière, suivant les sources. Il y a 180 sites qui ont été retenus et je sais bien que les délais sont longs, vous reconnaîtrez que cela prend un tout petit peu de temps vu le nombre de sites à étudier et les particularités de chaque site. On envisage un délai de deux à trois ans pour prendre l'ensemble des mesures. Tout cela rentre dans le cadre de la directive IPPC et j'attends de l'administration d'avancer. Cela, c'est par rapport au monde industriel, pour aller plus loin dans le contrôle des émissions.

Au-delà de cela, par rapport à Monsieur et Madame tout le monde, le défi est bien plus important encore, parce qu'on va toucher directement chaque citoyen et ses comportements. Cela va entraîner des changements de mentalité et Dieu sait s'il faut du temps en la matière. Nous avons une série de leviers au niveau de la Région. Globalement, par rapport à l'ensemble des pollutions de l'air, les objectifs à atteindre sont dans «mes mains», par contre, les moyens sont au niveau fédéral, en tout cas en partie. Ce qui n'empêche pas qu'il faille prendre toute une série de mesures complémentaires par rapport au fédéral. Il y a quelques signes positifs qui ont été donnés par le fédéral, je pense notamment aux mesures Tobback concernant les réductions, les incitants. Il n'y a pas une seule mesure au niveau de cette problématique-là qui va résoudre tout, c'est une kyrielle de mesures qui doivent être complémentaires et pas concurrentielles. Mais c'est un signe positif qui a été donné.

C'est mon collègue André Antoine essentiellement qui a entre ses mains, toute une partie des moyens pour atteindre ces objectifs : transports, mobilité et énergie.

Nous travaillons main dans la main par rapport aux objectifs qui sont fixés et aux obligations en la matière dans l'élaboration d'une série de mesures dans ces trois domaines-là essentiellement. Je pourrais prendre le logement aussi parce que cette problématique a des conséquences indirectes sur le logement, vous l'avez relevé, mais il faut travailler au moins sur ces trois parties-là. Le plan de l'air que je dois présenter doit être revu et corrigé à l'aune de ce que vous venez de dire. Pour moi, c'est un des points qui manquent et je vous rejoins parfaitement. Le plan de l'air doit être revu et corrigé en fonction de toute une série d'éléments que vous avez cités, mais il faut mettre cela en perspective par rapport aux leviers transport, mobilité, énergie notamment, ce n'est pas exhaustif. Parallèlement à cela, il faut tenir compte aussi de tout l'aspect industriel mais je me suis expliqué sur ce point.

Pour moi, ce sont les deux aspects qui doivent intervenir par rapport à un plan de l'air qui doit être revu et corrigé pour atteindre ces objectifs qui constituent, en tout cas en partie, pour certaines émissions, des nouveautés en la matière, si je puis m'exprimer de cette façon.

Je suis incapable aujourd'hui de vous donner l'ensemble des mesures qui vont être prises pour les 180 sites industriels. Tout cela est à l'étude et il va falloir du temps. On a des leviers, c'est vrai notamment au niveau du parc automobile. Je crois qu'au-delà des leviers, on doit montrer l'exemple. Je ne désespère pas d'avoir un accord global pour l'ensemble des achats au niveau de la Région mais d'inciter aussi les provinces, les communes à faire de même – quand je dis les communes, c'est aussi les intercommunales, tous les opérateurs – et à ne pas attendre que la Région prenne des initiatives à destination de chaque citoyen, en matière d'incitants financiers concernant le transport automobile. Il faut montrer déjà tout de suite l'exemple dans l'ensemble des cahiers de charges pour avoir un parc automobile bien moins polluant qu'aujourd'hui, sachant par ailleurs qu'il faut 10 à 15 ans, suivant les estimations pour renouveler 80 % de notre parc automobile. On le fait parfois de façon microscopique au niveau d'une administration – en tout cas, moi, j'y veille – mais on doit le faire de façon beaucoup plus large sur l'ensemble des achats en incitant tous les opérateurs publics à montrer l'exemple. Faire comprendre et faire adhérer l'ensemble de la population à ce genre de mesures, c'est pour moi le plus compliqué. Tout le monde défend l'environnement, vous avez peut-être vu les études qui ont été

publiées au niveau européen. Mais une fois qu'on en arrive aux mesures et aux «contraintes», il y a une sorte de décalage et les pourcentages ne sont pas tout à fait les mêmes en termes de résultats. Si nous ne montrons pas l'exemple, nous n'y arriverons pas.

Voilà, je ne sais pas vous en dire plus aujourd'hui, j'aurais préféré être plus détaillé dans ma réponse mais j'espère que vous comprendrez que ce n'est pas simple et que c'est un sujet aux multiples aspects.

Mme la Présidente. – La parole est à M. Wesphael.

M. Wesphael (Écolo). – Merci, Monsieur le Ministre. Effectivement, je pense qu'il faut s'orienter vers un certain nombre de mesures précises et je compte vraiment sur vous pour faire des propositions, d'autant plus que vous pourrez vous aider des propositions de décret d'initiative parlementaire à cet égard. Je pense qu'on peut faire un travail positif. Maintenant, il ne faut pas trop tarder parce que nous sommes devant des échéances importantes. En ce qui concerne le citoyen, je pense que la meilleure solution, ce sont les incitants. Si, aujourd'hui, vous choisissez une voiture de niveau moyen, une voiture familiale où on peut déjà installer un filtre à particules mais que vous devez mettre 1.600 euros pour installer ce filtre, ce n'est pas évident, de même que si vous devez mettre 3.200 euros pour une installation LPG performante.

Je pense qu'on doit faire un relevé de tous les incitants possibles qui permettraient d'aller vers une réduction des émissions de particules. Je vise ici les particules en particulier, qui constituent pour moi un gros problème de santé publique, sur lequel on peut très vite avoir une incidence. Par ailleurs, vous avez raison de dire que les pouvoirs publics devraient montrer l'exemple, au niveau communal, provincial, en passant par le niveau wallon et fédéral.

Je suis très volontariste dans ce dossier, il me tient depuis longtemps à cœur. Je souhaite véritablement qu'on puisse avancer rapidement sur des propositions.

M. Lutgen, Ministre de l'Agriculture, de la Ruralité, de l'Environnement et du Tourisme. – J'ai une proposition à faire. Même si on a déjà toute une série de sujets qu'on doit aborder, comme les OGM, c'est pour moi un dossier qui est important. En effet, il y a une multitude de réponses en la matière.

Je me suis écarté du sujet des particules dans ma réponse parce que vous vous en êtes écarté dans votre question et vous avez abordé d'autres aspects. Mais si on prend l'aspect des particules, il reste toute une série d'éléments qui entraînent des incertitudes sur les réponses et sur les complémentarités de réponse à apporter par rapport aux aspects fédéraux, aux aspects régionaux, voire à d'autres niveaux de pouvoir. Il faut avoir la vision la plus large possible pour avoir des mesures sans effets pervers. Je suis pour les incitants financiers, bien sûr, et vous avez parfaitement raison, c'est un des plus grands défis au niveau de l'environnement, les aspects sociaux doivent être aussi considérés. Chacun doit pouvoir poser un acte environnemental quelle que soit sa situation sociale. C'est un réel défi pour la société. On s'en rend bien compte tous les jours dans les contacts qu'on a avec les citoyens et dans les appels qu'on reçoit, certains ont envie d'apporter une valeur ajoutée à l'environnement mais n'en ont pas les possibilités financières. C'est un immense défi. Peut-être qu'on peut proposer de traiter ce sujet des particules ici. Je suis très ouvert. On devra avoir un panel suffisant d'acteurs – comme on le fera pour les OGM – qui permettra d'enrichir la réflexion en la matière et surtout d'apporter les réponses les plus précises et les plus complémentaires possible.

M. Wesphael (Écolo). – Je me permets alors rapidement de faire la proposition à Mme la Présidente, de pouvoir organiser des auditions sur cette question, en l'élargissant évidemment, afin de déboucher sur un certain nombre de mesures, sans traîner comme on l'a fait récemment concernant les OGM.

Mme la Présidente. – Nous en prenons note et nous transférons l'information à M. Meureau, Président de cette commission.

M. Wesphael (Écolo). – Je fais une proposition et vous la transférez à M. Meureau, effectivement, avec le soutien plein et entier du Ministre.

QUESTION ORALE DE M. STOFFELS À M. LUTGEN, MINISTRE DE L'AGRICULTURE, DE LA RURALITÉ, DE L'ENVIRONNEMENT ET DU TOURISME, SUR «LA DIMINUTION DU NOMBRE D'EXPLOITATIONS AGRICOLES»

Mme la Présidente. – L'ordre du jour appelle la question orale de M. Stoffels à M. Lutgen, Ministre de l'Agriculture, de la Ruralité, de l'Environnement et du Tourisme, sur «la diminution du nombre d'exploitations agricoles».

La parole est à M. Stoffels pour poser sa question.

M. Stoffels (PS). – Monsieur le Président, chers Collègues, cette question aurait pu avoir sa place dans la Commission de l'Économie, du Tourisme, de Politique agricole et de l'Énergie, mais puisque c'est le même ministre auquel je m'adresse, qu'elle soit posée ici ou dans une autre commission, cela revient à la même chose.

Le nombre d'exploitations agricoles diminue sans arrêt. Pendant les 25 dernières années, 60.000 fermes belges ont été fermées. Il reste encore quelque 50.000 fermes actives mais elles sont tellement à la merci du développement du secteur que bon nombre d'agriculteurs concluent, subjectivement ou objectivement, que leur situation est sans issue. Concrètement, en mai 2004, il existe, selon la BRF, en Belgique, 53.220 exploitations agricoles. En 1980, elles étaient encore au nombre de 113.600 unités. Pendant la dernière année pour laquelle les données fiables existent, 1.721 fermes auraient été fermées. Dans la plupart des cas, il s'agit de petites exploitations agricoles souvent gérées par des agriculteurs âgés ou entrés en âge de la pension et qui n'ont pas de successeur. Cette disparition de fermes est souvent considérée comme un changement structurel et on oublie trop souvent que chaque fermeture est l'aboutissement, voire la fin, de ce qui a été construit pendant des générations entières. En même temps, ce sont des emplois qui disparaissent.

À l'heure actuelle, l'agriculture occupe moins de 100.000 personnes, non compris les emplois dans la transformation et la commercialisation agroalimentaire. Rien que l'avant-dernière année, quelque 2.800 emplois ont disparu. Si un tel nombre d'emplois disparaissait suite à la fermeture d'une entreprise, tout le monde, y compris la presse, en parlerait mais en agriculture, nous assistons plutôt à la disparition silencieuse des fermes et des emplois.

Les causes sont multiples. Citons d'abord les conditions politiques et économiques qui encadrent la production agricole. D'un côté, les coûts de la production augmentent – je parle des investissements et des dépenses courantes pour les bâtiments, les machines, le carburant – tandis que de l'autre côté, les prix pour les produits agricoles seraient en chute permanente.

Il s'ensuit qu'à peu près ? des familles agricoles wallonnes, disposeraient d'un revenu annuel inférieur à 10.000 euros. Avouons qu'une telle perspective n'est pas nécessairement très attractive pour fonder une carrière professionnelle.

Pour pouvoir suivre, les exploitations agricoles doivent grandir, augmenter le volume de leurs activités. C'est la devise «grandir ou disparaître», avec tout ce que cela comporte comme conséquences,

parce qu'à consommation égale, il n'y aura pas de place pour le même nombre d'agriculteurs si toutes les fermes grandissent.

En plus, il faut avoir les moyens de grandir vu que bon nombre d'agriculteurs sont endettés, voire même surendettés.

Les dettes qui dépassent les 500.000 euros sont de plus en plus fréquentes.

À cela s'ajoutent des contraintes administratives, justifiées souvent par le respect des normes européennes, contraintes administratives en perpétuel mouvement, confrontant l'exploitant à des exigences nouvelles.

À l'heure actuelle, il n'est pas rare que l'agriculteur passe autant de temps dans son bureau que dans l'étable ou les prairies. Tel est en tout cas le constat publié dans le *Sillon belge* qui qualifie la complexification bureaucratique de l'agriculture comme étant une catastrophe. Comme si tout cela ne suffisait pas encore, les agriculteurs sont de plus en plus confrontés aux contrôles sévères de l'Agence fédérale de sécurité alimentaire, contrôles que, vous-même, avez qualifiés d'inhumains, à juste titre d'ailleurs, si plusieurs contrôleurs accompagnés de policiers sur le site contrôlent tout, jusqu'à la coquille de sable de l'enfant.

Autre élément, depuis la dernière réforme de la Politique agricole commune, les prix s'orientent en fonction de la demande des marchés internationaux. Un risque nouveau qui pèse lourdement sur les perspectives en termes de revenus. Risque que vous proposez d'affronter par une diversification plus poussée de la production. Doit-on déplorer que le consommateur choisisse davantage en fonction du seul prix qu'en fonction de la qualité ou de l'origine du produit agricole ? Le désespoir fait tâche d'huile dans le secteur, de sorte qu'environ 750 agriculteurs auraient sollicité l'aide mise en place au sein du Ministère de l'Emploi afin d'accompagner les agriculteurs sur le plan psychologique. Ce chiffre traduit l'inquiétude, voire même le désespoir vécu par certains agriculteurs, leur avenir étant incertain. Ce phénomène est amplifié par le manque de prévisions qui permettraient aux agriculteurs d'organiser leur avenir avec sérénité et confiance.

Les groupements et syndicats agricoles ne peuvent pas être plus clairs lorsqu'ils déplorent le fait d'être confrontés sans cesse à des exigences et à des contraintes de plus en plus sévères et de plus en plus complexes. De plus en plus, on entend des questions du style : «*Mais vers quoi est-ce qu'on va nous mener demain ?*».

Les agriculteurs ne produisent pas seulement ce que nous aurons dans nos assiettes, ils rendent un service appréciable à la collectivité. Je pense à l'entretien et l'attractivité du paysage, premier atout touristique, au rôle déterminant joué par les agriculteurs en milieu rural. Tout cela me semble souvent oublié au moment où on acte des statistiques témoignant une nouvelle fois qu'autant de fermes auraient disparu.

Monsieur le Ministre, permettez-moi de conclure en formulant quelques questions.

Quelle est votre attitude face à la fermeture des exploitations agricoles ? Pouvez-vous confirmer les tendances que je viens de décrire ? Que comptez-vous faire pour remédier à cette situation ? Peut-on garantir la qualité excellente des produits agricoles en acceptant la fermeture de toutes ces exploitations ? Que comptez-vous faire pour rendre la profession d'agriculteur plus attrayante notamment aux fils et aux filles d'agriculteurs et – c'est un domaine qui me tient particulièrement à cœur – que comptez-vous faire pour diminuer les tâches bureaucratiques des agriculteurs qui sont d'abord des producteurs de nourriture mais que l'on transforme de plus en plus en bureaucrates ?

Mme la Présidente. – La parole est à M. le Ministre Lutgen.

M. Lutgen, Ministre de l'Agriculture, de la Ruralité, de l'Environnement et du Tourisme. – Madame la Présidente, Monsieur le Député, vous m'avez déjà interrogé à de nombreuses reprises et avec raison sur ce sujet inquiétant. D'après les chiffres que j'ai, même s'il faut les prendre avec la plus grande prudence, il y a à l'heure où je vous parle plus ou moins 200 exploitations qui sont dans une situation particulièrement difficile sur le plan financier et sur le plan social.

Il y a toute une série d'éléments et de chiffres qui nous parviennent, notamment via Preventagri agricall, mais aussi via l'administration ou via d'autres organismes. On essaie de regrouper les informations pour essayer d'identifier de la façon la plus précise possible les exploitations qui sont concernées et pour apporter une réponse d'un point de vue social à ces exploitations, voire leur apporter un accompagnement psychologique.

Le constat est inquiétant. En Commission de l'Économie, du Tourisme, de la Politique agricole et de l'Énergie, j'ai repris tout l'historique de la réforme de la PAC et j'ai abordé tous les aspects de politique d'avenir en la matière. Comment remédier à cette tendance ?

Premier élément, et vous l'aurez vu à travers les différents actes du Gouvernement et de moi-même, la Région wallonne croit fondamentalement en l'avenir du secteur agricole, sinon, nous ne l'aurions pas refinancé, comme cela a été le cas : 45 millions d'euros en 2004 et 35 millions d'euros en 2005. Ce sont des montants conséquents, qui apportent une réponse, certes incomplète, au secteur.

D'autre part, nous avons récupéré les retards au niveau des paiements. Je remercie l'administration et tous les acteurs, parce que dès mon entrée en fonction, on a mis en place un plan stratégique qui a été exécuté et qui a été respecté. Mieux même, on a anticipé toute une série de primes, notamment par rapport aux zones défavorisées dans lesquelles se trouvent toute une série d'exploitations concernées par ce problème. Le paiement s'effectue au mois d'avril au lieu du mois de septembre, nous sommes donc maintenant en avance sur le paiement des primes. C'est important et ce n'est jamais arrivé auparavant. Cela, ce sont les aspects relatifs aux pouvoirs publics, nous avons une responsabilité quant à l'exécution la plus rapide et plus professionnelle possible des aides avec un enjeu très important : la réforme de la PAC, avec les délais qui nous sont impartis, d'être en ordre pour le mois de décembre. 5.000 dossiers sont en révision aujourd'hui, ce qui entraîne une charge administrative importante. Quelques agents complémentaires ont été mis à la disposition de l'administration sur cet aspect de la réforme de la PAC. Je reverrai l'administration dans les prochains jours pour faire le bilan et aborder, puisqu'il nous restera maintenant six mois pour atteindre cet objectif, le plan stratégique que l'on pourra mettre en place, en moyens budgétaires et en ressources humaines, voire en éléments complémentaires pour respecter ces délais, ce qui est essentiel, pour la situation de chaque agriculteur mais aussi en termes d'impact budgétaire pour la Région.

Je crois que c'est une première responsabilité des pouvoirs publics qui est essentielle et croyez bien que je mets tout mon poids, toute ma volonté pour atteindre ces objectifs qui sont importants.

Au-delà de cela, quels sont les successeurs possibles ? Est-ce que les jeunes se lancent en agriculture ? Combien y a-t-il de successeurs déclarés ? J'ai déjà répondu de nombreuses fois à ces questions. Bien sûr, il faut avoir une politique volontariste pour que des jeunes reprennent des exploitations agricoles. J'ai décidé la fusion père fils au niveau des quotas laitiers, ce qui n'était pas possible au par avant. C'est possible aujourd'hui. C'est une réponse à une problématique ponctuelle. En termes de simplification administrative, le nombre de documents a diminué, on a réduit aussi le catalogue MAE pour faire en sorte qu'il y ait moins de charges administratives. Dans le cadre de la réforme de la PAC, ceux qui ont des vaches allaitantes sont obligés d'avoir deux formulaires sinon il n'y a plus qu'un formulaire, ce qui a réduit la charge administrative. Est-ce suffisant ? Non. Y a-t-il moyen de faire mieux ? Oui, mais pas à n'importe quel prix bien sûr. Je veux simplement attirer votre attention sur le fait que, dans les autres réformes qui vont voir le jour, j'attache énormément d'importance à la création d'un organisme d'évaluation de la valeur d'une exploitation. Nous avons trop de cas, j'en ai

connu bien avant de prendre mes fonctions et vous en connaissez certainement autour de vous, où un jeune reprend une exploitation à un prix totalement surévalué pour toute une série de raisons, parfois familiales ou parce que ceux qui ont évalué la valeur de cette exploitation y avaient un intérêt d'une façon ou d'une autre. Je crois qu'il est important d'avoir un organisme totalement indépendant qui n'a pas d'intérêt quant à l'évaluation pour orienter le jeune dans sa future exploitation par rapport à sa production et à d'autres aspects.

Il y a trop de cas malheureux. Les jeunes qui veulent se lancer dans l'agriculture sont des jeunes hyperpassionnés par leur métier. Ils ont envie, avant toute chose, de travailler et parfois, ils signent n'importe quoi, par naïveté et par passion. Ces jeunes se réveillent parfois, trois, quatre, cinq ans plus tard en se disant : c'est très bien, je suis agriculteur mais pas dans de bonnes conditions puisque j'ai repris une exploitation qui était surévaluée et je ne parviens pas à remplir mes obligations et à couvrir l'ensemble des investissements qui sont très lourds. Un organisme indépendant peut certainement apporter une réponse.

Au-delà de cela – je vais devoir développer pratiquement l'ensemble des mesures pour répondre à vos questions et je m'en excuserai au niveau du timing –, il y a la concentration des aides durant les premières années de l'installation du jeune pour l'aider davantage durant les premières années. Mais il faut éviter – nous avons déjà eu des discussions avec la présidente Mme Cassart – les effets pervers.

Je ne vais pas repartir dans un débat sur l'AFSCA, vous savez ce que j'en pense, vous connaissez aussi les engagements de l'AFSCA, qui sont plutôt positifs et encourageants. Je salue, par ailleurs, la mesure qui a été prise par le Ministre Demotte, de demander à l'AFSCA d'étudier les possibilités d'avoir des normes adaptées pour les petits producteurs transformateurs. On viendra avec des compléments au niveau de la Région où l'on a des projets en la matière, comme les ateliers collectifs de transformation qui sont aux normes. Les agriculteurs, de façon solidaire et participative, investissent ensemble, la Région investissant une partie dans un atelier collectif de production qui est mis à la disposition de plusieurs agriculteurs transformateurs de produits et qui permet d'avoir un outil qui est performant et qui est aux normes sanitaires dans HACCP, etc.

C'est un élément complémentaire aux propositions éventuelles que l'AFSCA fera au Ministre Demotte.

J'essaie, au niveau de la Région, de répondre à toutes les questions par rapport aux aspects administratifs et bureaucratiques. Il y a deux inconnues qui existent encore aujourd'hui mais on est en train de terminer les dossiers : le permis de l'environnement, les négociations et la concertation sont terminés, maintenant, il faut passer au Gouvernement et la procédure va suivre – et toutes les conditionnalités. Pour rappel, il s'agit de lier le droit aux primes à des aspects que l'Europe a voulus, qui me paraissent tout à fait normaux parce qu'il faut tenir compte des nouvelles fonctions de l'agriculture, de l'environnement, des normes sanitaires et, bref, d'autres défis pour la société.

La fonction d'agriculteur est totalement différente, elle a totalement changé. Soit on subit les choses et on pleure, soit on prend les choses en main. Je me situe plutôt dans la deuxième approche, vous l'aurez compris. Effectivement, d'un aspect nourricier alimentaire, de production, on a évolué vers d'autres approches en termes de diversification. L'aspect que vous avez soulevé concerne l'aménagement du territoire, l'aspect paysager voire touristique. C'est un aspect important en termes de services. Un deuxième aspect a fait l'actualité ces derniers jours : les biocarburants, le bioéthanol. Il y a encore d'autres aspects qui peuvent intervenir dans la fonction de l'agriculteur qui sont déjà reconnus en tant que tels, si on lit les textes au niveau européen. En effet, la réforme de la PAC sous-entend une politique agricole commune qui est basée sur les attentes et les souhaits des consommateurs en termes de qualité des produits mais aussi en termes environnementaux et sanitaires.

Toute la réforme est basée sur ces principes, notamment au niveau des conditionnalités : l'aide à l'agriculteur est liée non plus à la production mais à l'exploitation et des nuances existent en la matière, je ne vais vous redire ce que j'ai dit tout à l'heure. La volonté finalement est de correspondre aux réalités des autres aspects qui sont rencontrés dans le métier d'agriculteurs.

Voilà, je crois qu'on peut conclure parce que la Présidente ne va pas être contente. Au niveau bureaucratique, il y a des réponses qui ont été apportées, on peut encore améliorer les choses, je n'en disconviens pas. J'essaie de faire cela au niveau de la Région, en ayant une vision pragmatique, réaliste de l'agriculture sans dire à des centaines ou des milliers de jeunes, comme cela a été parfois fait dans le passé : *«Investissez, investissez, lancez-vous, tout va bien ou tout ira mieux.»*. Il faut éviter qu'ils se retrouvent demain avec des charges d'un million ou d'un million et demi d'euros d'investissement sur le dos auxquelles ils ne pourront faire face. Je crois qu'il y a une question de responsabilité en la matière. Des jeunes, il en faut, il faut les encourager mais pas à n'importe quel prix, pas n'importe comment. Je tiens beaucoup à l'organisme indépendant pour évaluer la valeur d'une exploitation.

Mme la Présidente. – La parole est à M. Stoffels.

M. Stoffels (PS). – Je suis attaché au secteur de l'agriculture parce que ce secteur crée ou maintient encore un grand nombre d'emplois et il produit des aliments de qualité que nous avons tous les jours dans notre assiette. Je pense que nous ne ferons pas l'économie d'un débat de fond. Vous venez de dire un ensemble de choses qui sont très positives. Je pense au retard en matière de paiement des primes qui a pu être résorbé. C'est une bonne chose que l'aide arrive à temps mais cela n'empêche pas que les aides qui ont été octroyées les années précédentes n'ont pas pu arrêter ou freiner fermeture des exploitations agricoles.

Vous avez annoncé quelques autres avancées, par exemple, la fusion des quotas laitiers qui a été initiée lors de la législature précédente et que vous poursuivez maintenant, ce qui est une excellente chose pour la reprise des exploitations agricoles par les successeurs des agriculteurs. Là où je formule une grande attente à l'égard du Gouvernement, c'est au niveau de la simplification des tâches administratives auxquelles l'agriculteur est confronté. Je suppose que vous connaissez le milieu agricole encore beaucoup mieux que moi.

Ce sont essentiellement des gens qui travaillent dans les champs, dans les étables et qui, pour l'heure, passent de plus en plus de temps à remplir des demandes, des formulaires, à répondre à de multiples questions qui leur sont posées et cela, très souvent le dimanche parce qu'en semaine, ils sont en train de travailler de façon manuelle, ce qui contribue également à ce que la profession souffre au niveau de son attractivité. Je souhaiterais que tout soit mis en œuvre pour que le secteur agricole connaisse un développement très positif, à l'avenir. Nous ne devons pas nous contenter d'une question orale et de sa réponse, mais mener un véritable débat de fond.

QUESTION ORALE DE Mme KAPOMPOLE À M. LUTGEN, MINISTRE DE L'AGRICULTURE, DE LA RURALITÉ, DE L'ENVIRONNEMENT ET DU TOURISME, SUR «LES COLLECTES SÉLECTIVES DE DÉCHETS ORGANIQUES»

Mme la Présidente. – L'ordre du jour appelle la question orale de Mme Kapompole à M. Lutgen, Ministre de l'Agriculture, de la Ruralité, de l'Environnement et du Tourisme, sur «les collectes sélectives de déchets organiques».

La parole est à Mme Kapompole pour poser sa question.

Mme Kapompole (PS). – Madame la Présidente, Monsieur le Ministre, chers Collègues, adopté en 1998, le plan wallon des déchets «Horizon 2010» prévoyait de *«collecter sélectivement les déchets organiques contenus dans les déchets ménagers et assimilés pour permettre la production d'un compost ou d'un biogaz de qualité»*. La Belgique prévoyait de s'aligner sur une directive européenne relative à la mise en décharge des déchets, qui limitait à terme cette mise en décharge de déchets biodégradables.

Au 17 juillet 2003, malgré une réduction de la quantité de déchets contenus dans la poubelle classique des ménages et le développement du réseau des parcs à conteneurs wallons et des systèmes de collecte sélective, des faiblesses ont été constatées. Par exemple, le faible taux de traitement de la fraction organique fermentescible des ordures ménagères.

Suite à cela, les objectifs du plan wallon des déchets ont été revus à la baisse.

Dans le cas qui nous concerne, la mise en œuvre des collectes sélectives de la fraction fermentescible des ordures ménagères a été limitée, dans un premier temps, à quelques zones rurales et semi-rurales. Le Gouvernement a également décidé de réformer les subsides disponibles en subsides d'impulsion, en concertation avec les communes et les intercommunales.

Mes questions, Monsieur le Ministre sont les suivantes.

Pourriez-vous nous communiquer des chiffres plus précis concernant l'évolution de la collecte des déchets organiques ?

Quelles sont véritablement les zones concernées ?

Pourriez-vous également nous informer sur l'évolution de la réforme des subsides disponibles en subsides d'impulsion ?

Dans quelle mesure comptez-vous promouvoir ou non la collecte de déchets organiques par les ménages ?

Quel est le bilan pour le secteur Horeca ?

Mme la Présidente. – La parole est à M. le Ministre Lutgen.

M. Lutgen, Ministre de l'Agriculture, de la Ruralité, de l'Environnement et du Tourisme. – Madame la Présidente, Madame la Députée, pour le secteur Horeca, je ne dispose pas d'informations précises en la matière. On n'a pas de chiffres consolidés à ce jour mais il serait intéressant d'en avoir et j'ai demandé à l'administration d'entamer une recherche en la matière.

Concernant l'ensemble de la collecte sélective des déchets organiques produits par les ménages, l'évolution des quantités collectées annuellement est la suivante et je veux bien vous remettre le tableau des chiffres qui m'ont été transmis par l'administration :

– BEP : on est passé de 363 tonnes collectées à 343 en 2004 ;

– Idea : 11 tonnes en 2000, 686 en 2001 et puis on est retombé à zéro aujourd'hui ;

– Idelux : 9.931 tonnes en 2000 pour atteindre aujourd'hui – ce sont des chiffres provisoires – 21.778 tonnes ;

– Intradel : on est passé de 565 tonnes en 2000 à zéro tonne aujourd'hui.

Ces chiffres montrent qu'excepté le Luxembourg, via Idelux, qui s'est résolument engagé dans la collecte sélective des déchets organiques contenus dans les ordures ménagères, le bilan dans les autres zones est relativement éclairant pour ne pas dire décevant. C'est la réalité des chiffres mais c'est comme cela.

Concernant tous les subsides en faveur des collectes précitées, il est important de dire que l'ensemble de ces aides sont incitatives, elles ne sont pas contraignantes. La Région, à travers l'arrêté du Gouvernement wallon du 29 avril 2004 qui modifie celui du 30 avril 1998 relatif à l'octroi des subventions aux pouvoirs subordonnés, permet d'accorder une aide financière à raison de 32,5 euros par tonne collectée sélectivement jusqu'en 2010. Cette aide est accordée par l'Office wallon des déchets au profit de l'intercommunale qui organise cette collecte sélective. L'aide passe à 25 euros la tonne de 2011 à 2015 et à 15 euros à partir de 2016.

J'ai insisté pour avoir les chiffres de manière à vous montrer comment cela est organisé, en mettant l'accent sur la Province de Luxembourg qui s'est résolument engagée. Pour les autres, on assiste à une baisse, malgré les incitants qui étaient disponibles pour l'ensemble des intercommunales concernées.

Au-delà de la collecte et du traitement de ces déchets organiques, j'ai répondu à une question d'André Bouchat sur la biométhanisation et tout l'aspect du traitement. J'ai demandé qu'il y ait une étude pour évaluer le plus rapidement possible les coûts-bénéfices de traitement de déchets de chaque filière avec deux principes de base :

– l'équité financière pour chaque citoyen ;

– les filières les plus respectueuses de l'environnement.

La conséquence directe, c'est une vision beaucoup plus décloisonnée des flux de déchets et des flux financiers entre les différents opérateurs, c'est-à-dire entre les différentes intercommunales mais aussi quelques opérateurs privés qui interviennent sur les marchés.

Je crois que l'on doit avoir cette vision-là. D'aucuns m'accusent de retard mais je dois avoir ces éléments et le plan qui avait été initié par mon prédécesseur, en juin 2003, sur l'ensemble des incitants, sur les unités de traitement et les subsides qui s'y rattachent. C'est aussi un effet relativement incitant, cela oriente largement la politique en la matière en Région wallonne et c'est pour moi un plan qui doit être évalué car deux ans ont passé. Il y a des aspects politiques en la matière qui méritent qu'on s'y arrête et qu'on se pose des questions, qu'on y apporte des réponses qui auront des conséquences environnementales pour les 10 ou 15 ans qui viennent et des conséquences financières pour les communes au travers des intercommunales par rapport au poids que cela représentera pour elles et l'évolution de ce poids.

D'autant qu'il subsiste certaines, notamment en ce qui concerne les certificats verts et l'incinération, au sujet de laquelle on devra prendre des décisions qui auront des conséquences au niveau financier pour ceux qui se lancent dans les traitements incinérations et pour les autres. Il reste quelques inconnues, les simulations sont en cours, l'étude ne m'a pas encore été transmise. Dès que je l'aurai, j'irai très vite. Cela ne m'a pas empêché, pendant toute cette période, d'avoir des contacts avec l'ensemble des opérateurs et des acteurs pour voir, en fonction de toute une série d'éléments, leurs réactions, leur participation parce que je dois avoir une vision de participation et de concertation par rapport au privé-public en la matière. L'enjeu est colossal, vous l'aurez bien compris, et j'avance le plus vite possible dans le secteur des déchets, tout en tenant compte aussi, parce que c'est un élément important, de la réforme des intercommunales et des conséquences en fonction des décisions qu'on pourrait prendre, de décloisonnement, de flux financiers, de flux de déchets, notamment dans votre zone. Je parle du Hainaut mais pas uniquement, parce que d'autres acteurs vont devoir travailler ensemble. Namur, inévitablement, avec l'échéance 2010 au niveau des CET : pratiquement plus rien, en tout cas des déchets ultimes qui devront être encore caractérisés et qui iront encore en décharge. Namur va se retrouver avec une quantité de déchets qu'elle va devoir faire traiter, soit chez elle – il y a peu de chances –, soit ailleurs, avec des conventions à passer, si on veut avoir cette vision environnementale et d'équité financière.

Je ne vous donne ici qu'une partie des questions qui se posent et qui sont essentielles dans la prise de décision, tout comme la concertation et la participation des intercommunales. Je n'attendrai pas les

fusions éventuelles pour aller de l'avant et pour prendre les décisions en la matière en ayant cette approche-là que, j'espère, vous partagez.

Mme la Présidente. – La parole est à Mme Kapompole.

Mme Kapompole (PS). – Je remercie le ministre pour ses réponses. Je comprends bien qu'il est préférable d'attendre l'étude commandée et j'espère qu'elle arrivera assez rapidement. Est-ce que vous avez déjà une date, une *dead line*, un délai précis ?

M. Lutgen, Ministre de l'Agriculture, de la Ruralité, de l'Environnement et du Tourisme. – Dans les deux mois, ces éléments devraient m'arriver, au plus tard le 30 juin.

Mme Kapompole (PS). – Très bien. Vous devrez vous positionner sur un élément aussi stratégique que la biométhanisation. Même si elle est pour l'instant soumise à pas mal de critiques, je crois que c'est un choix vers un développement durable et une logique de gestion propre pour les générations futures. Il y a vraiment un choix politique fort qui a été posé, à l'époque, et je serais vraiment très triste de voir qu'on détricote cela, compte tenu aussi des investissements qui ont été faits.

M. Lutgen, Ministre de l'Agriculture, de la Ruralité, de l'Environnement et du Tourisme. – Je voudrais réagir par rapport à cela, je n'ai jamais dit nulle part que j'étais contre la biométhanisation. D'abord, il faut distinguer les deux. La biométhanisation agricole peut très bien fonctionner. Je veux simplement avoir un cadastre pour que tous les agriculteurs puissent en bénéficier et pas uniquement quelques-uns parce qu'ils ont été les plus malins, parce qu'ils ont su ouvrir une porte avant les autres. Cela, c'est le premier élément.

Est-ce que la biométhanisation concernant tous les déchets organiques ménagers fonctionne aujourd'hui ? Non. C'est aussi simple que cela. En tout cas, sur un site en particulier, cela ne fonctionne pas au niveau environnemental puisqu'il n'y a aucune valorisation au niveau agricole. Zéro. Ce qui reste au niveau du digestat et autres repart soit en incinération, soit en décharge. Je ne peux rester avec une situation comme celle-là parce que cela veut dire qu'il y a une machine qui tourne, qui est censée apporter au niveau environnemental toutes des conséquences positives et qui, finalement, a des conséquences négatives au niveau financier et au niveau environnemental. Donc, on perd sur les deux plans. Tout le défi, c'est d'avoir la collecte la plus sélective possible. Si les entrants sont bons dans la bio, la partie sortante l'est aussi, elle est de qualité. Mais pour l'instant, quand vous voyez, notamment dans votre région, le Hainaut, zéro tonne de collectes sélectives, cela veut dire qu'il n'y a pas cette sélection suffisante. Même s'il y a tout un *process* au départ qui permet une sélection, toute la partie sortante, le fluff, est de qualité relativement médiocre pour ne pas dire dur.

Oui à la bio, mais à la bio qui apporte réellement un plus au niveau environnemental. Cela vaut la peine de mettre cela en place dans notre Région.

QUESTION ORALE DE M. BORSUS À M. LUTGEN, MINISTRE DE L'AGRICULTURE, DE LA RURALITÉ, DE L'ENVIRONNEMENT ET DU TOURISME, SUR «LE PERMIS D'ENVIRONNEMENT»

Mme la Présidente. – L'ordre du jour appelle la question orale de M. Borsus à M. Lutgen, Ministre de l'Agriculture, de la Ruralité, de l'Environnement et du Tourisme, sur «le permis d'environnement».

La parole est à M. Borsus pour poser sa question.

M. Borsus (MR). – Madame la Présidente, je suis confus de la technicité de ma question mais elle a toute son importance dans le cadre de la gestion d'un certain nombre d'établissements, alors, Mesdames et Messieurs, accrochons-nous !

Il était une fois le décret Resa qui, notamment dans ses articles 138 et 139, a modifié les dispositions relatives à la classe 3 du permis d'environnement.

L'article 139 permet aux communes de prescrire des conditions complémentaires d'exploitation lorsque les conditions intégrales ne sont pas ou ne sont pas encore prescrites et que l'autorité communale estime qu'il y a, en fonction de la nature de l'exploitation, un certain nombre de conditions supplémentaires plus spécifiques à édicter, eu égard aux risques, aux dangers, aux nuisances éventuels.

Trente jours, c'est le délai qu'ont les communes pour prendre ces dispositions, si elles les estiment nécessaires.

L'article 138 a apporté une modification importante, pour répondre à un certain nombre de difficultés constatées dans l'attente des conditions intégrales. L'article 138 a supprimé l'obligation, pour le Gouvernement, d'édicter les conditions intégrales. Il y a le terme *«peu»* qui a été introduit dans le texte et qui a évidemment tout son poids et tout son sens. Cette disposition permet la mise en œuvre des installations de classe 3 qui, *a priori,* sont peu dommageables pour l'environnement et la santé de l'homme en général, par le mécanisme de la simple déclaration, quand bien même – et c'est cela la modification du décret Resa – les conditions intégrales afférentes à ces classes ne sont pas encore adoptées. Jusqu'ici, c'est un simple rappel de ce que chaque membre de la Commission de l'Environnement, des Ressources naturelles et de la Ruralité connaît bien.

Petite exégèse juridique : le commentaire de l'article précise qu'une condition générale propre aux installations de classe 3 dans leur globalité, non couvertes par une condition intégrale, sera établie par arrêté. Indépendamment du mécanisme des conditions que je viens d'évoquer, il y a donc une condition générale qui s'applique aux ensembles des installations de classe 3 qui est attendue et qui viendrait baliser, cadrer l'ensemble de ces classes 3 et les autorisations qui sont données dans ce contexte.

Première question, Monsieur le Ministre, pourriez-vous me préciser quand cette condition générale sera prise ? Sauf erreur de ma part, elle ne l'est pas à ce stade. En l'absence de cette condition générale ainsi que des conditions intégrales, on doit constater que, soit les communes n'édictent pas de conditions complémentaires pour les établissements en classe 3, soit, si elles sont amenées à le faire, c'est justement parce qu'elles estiment qu'il y a un problème plus spécifique, une nature d'activité plus particulière ou un contexte plus spécifique qui, justement, requerrait un certain nombre de conditions complémentaires et, Par définition, si on se trouve dans ce cas de figure, que la loi a prévu, que notre ordre juridique interne wallon a prévu depuis le décret Resa, c'est qu'il y a quelques éléments plus spécifiques, plus compliqués, plus techniques et donc, une technicité, une spécificité que les communes doivent pouvoir gérer dans le cadre des conditions qu'elles édictent. Vous me suivez toujours, je le vois.

Enfin, Monsieur le Ministre, c'est ici que cela se complique. J'en avais d'ailleurs – et j'en appelle aux textes parlementaires – fait un très modeste écho lors de nos travaux en disant : *«Attention, je me demande s'il ne va pas y avoir des problèmes.»*. En fait, il apparaît que, indépendamment, du décret Resa, ce best-seller légistique dorénavant connu de chacun d'entre nous, il y a encore l'arrêté «procédure», qui …

M. Lutgen, Ministre de l'Agriculture, de la Ruralité, de l'Environnement et du Tourisme. – Il y a quelques best-sellers en la matière qui sont moins au palmarès aujourd'hui.

M. Borsus (MR). – Indépendamment du décret Resa, indépendamment de tout ce qu'on connaît, il y a aussi l'arrêté «procédure» de juillet 2002 qui, lui-même doit faire l'objet d'un certain nombre

d'adaptations légistiques parce qu'à défaut d'adaptation, on a des textes qui disent des choses différentes. Et que se passe-t-il, en général, quand deux textes disent des choses différentes et qu'un fonctionnaire parfaitement honorable est saisi d'un dossier. Il dit *: «Ah ! Cela ne va pas. Tant qu'il y a une interprétation divergente possible, mes textes ne sont pas cohérents et donc, il y a un problème.».* C'est ce qui se passe.

D'où la question que je me permets de vous poser aujourd'hui puisqu'il existe des divergences d'interprétation entre les statuts de classe 3 pour lesquels des conditions intégrales n'existent pas.

En effet, en vertu d'une disposition transitoire de ce fameux arrêté «liste» du 4 juillet 2002, les anciennes installations de classe 2 reprises sous le vocable RGPT à l'époque, reprises suivant la nouvelle réglementation en classe 3, restent en classe 2 tant que les conditions intégrales n'ont pas été arrêtées. Tandis que les établissements qui n'étaient pas classés sous l'ancien RGPT – pour essayer d'être clair, la classe 3 aujourd'hui, c'est une partie des anciennes classes 2 RGPT, une partie des non classées qui se trouvent aujourd'hui avec la première catégorie en classe 3 – et qui sont en classe 3 restent non classées tant que les conditions intégrales n'ont pas été adoptées.

C'est ici que je citerai le philosophe : *«Il n'est point besoin de réussir pour entreprendre.»*. Il y a toujours des anciennes classes 2 qui, en fonction de l'arrêté «procédure», ne sont pas ou ne peuvent pas être aujourd'hui considérées comme des classes 3 tant qu'il n'y a pas de conditions intégrales édictées. Or, le décret Resa a permis de gérer un certain nombre de demandes classe 3 en l'absence de conditions intégrales, c'est le fameux *«peu»,* introduit dans l'article dont je vous parlais, il y a quelques minutes.

Ces dispositions transitoires, Monsieur le Ministre, existent toujours à ma connaissance alors que le décret, lui, a été modifié.

Il y a là un petit nœud juridique que certains membres de votre administration ont relevé et comme c'est un problème un peu complexe mais d'autant plus enthousiasmant, je n'en doute pas, pour vous et vos collaborateurs, je voudrais vous poser quelques questions.

Quand est-ce que les conditions générales seront disponibles, pour les pouvoirs locaux, par exemple ?

Ce fameux article 5 de cet arrêté «liste» de juillet 2002 est-il aujourd'hui toujours d'application ? S'il ne l'est plus, en fonction de quoi est-il abrogé ? Je n'ai pas trouvé de passage qui abrogeait ce fameux article 5.

Par ailleurs, les établissements visés sont-ils dorénavant ou non bien dans la classe 3 ?

Enfin, Monsieur le Ministre, pouvez-vous m'indiquer quelles sont les conséquences de cette situation puisqu'on est, finalement, entre trois chaises, avec des dispositions transitoires qui maintiennent des établissements dans une certaine catégorie, avec la possibilité de gérer des classes 3 en l'absence de conditions intégrales par les pouvoirs locaux mais avec la difficulté pour eux de le faire avec le commentaire de l'article 138 qui nous annonce une condition générale mais qui n'est aujourd'hui pas encore déposée ?

Ceci étant, on est parfois amené à répondre correctement et de façon aussi transparente et positive que possible à un exploitant qui demande ce qu'il doit faire. On passe alors un petit coup de fil à l'administration wallonne qui dit : *«Ah non ! C'est bloqué, il faut attendre tant que ce n'est pas clarifié.»*. Il en va de l'activité de certains indépendants. Nous sommes donc dans le domaine de l'intellectuellement important, vous l'aviez compris, mais aussi de l'économiquement important pour un certain nombre d'activités.

Mme la Présidente. – La parole est à M. le Ministre Lutgen.

M. Lutgen, Ministre de l'Agriculture, de la Ruralité, de l'Environnement et du Tourisme. – Madame la Présidente, Monsieur le Député, d'abord, quelle a été la volonté en la matière ? Comme vous le savez, 19 rubriques faisaient l'objet de conditions intégrales sur environ 240 en classe 3 et donc, la porte était grande ouverte pour toutes les autres rubriques de passer en classe 2, ce qui créait une charge complémentaire pour toute une série de professions. J'ai toujours dit – et on peut consulter les textes parlementaires – que l'essentiel était d'avancer le plus vite possible sur les conditions intégrales pour sécuriser l'ensemble du système. Où en sommes-nous aujourd'hui ? Il y a encore toute une série de rubriques qui nous reviennent, qui font l'objet de conditions intégrales que je vais pouvoir sortir mais qui ont fait l'objet, en fait, d'avis du Conseil d'État avec toute une série de remarques que l'on doit pouvoir intégrer. Mais il y a un retard considérable qui a été pris durant ces dernières années par rapport à ces conditions intégrales : 19 rubriques sur 240, sans aucune priorité dans ces conditions intégrales. Je m'explique : j'ai demandé qu'on s'attache prioritairement – on ne l'a jamais fait – aux conditions intégrales des rubriques qui concernent le plus d'indépendants avec des professions qui sont fort diverses. C'est vrai qu'il y a des rubriques parmi les 225 qui n'ont pas beaucoup de conséquences parce que cela concerne, même si c'est important, quelques personnes. Par contre, il y en a qui concernent des milliers de personnes. Voilà où on en est, on essaie d'avoir cette priorité-là, par rapport au nombre, avec toutes les conséquences économiques que cela peut avoir.

Deuxième élément, c'est le rôle des communes, qui consiste à avoir une harmonie sur l'ensemble du territoire de la Région wallonne pour éviter – et la Flandre a déjà anticipé ce phénomène depuis bien longtemps – conditions particulières supplémentaires édictées par la commune et d'avoir des différences substantielles d'une commune à l'autre. Je vous donne un exemple concret qui m'est revenu plusieurs fois : un indépendant investit sur trois unités de production dans trois communes différentes, il a envie de regrouper ses achats au niveau de l'ensemble de ses éléments de production. À un endroit, on lui demande tel type de matériel ou tel type de condition particulière au niveau environnemental et ailleurs, on lui demande autre chose. Bref, il ne sait pas faire d'économies d'échelle, cela lui pose des problèmes administratifs et sur le terrain.

L'objectif, c'est d'avoir cette harmonie sur l'ensemble du territoire. C'était juste un rappel.

Je vais répondre le plus précisément possible à vos questions. Une condition intégrale générale qui s'applique aux établissements de classe 3 non couverts par une condition intégrale doit être établie par arrêté, moyennant préalablement validation de l'administration et avis des différentes instances consultatives.

Cette condition prescrira notamment une double obligation : d'une part, l'obligation pour l'exploitant d'appliquer les dispositions légales réglementaires – le bruit, rejet des eaux, etc. – et l'obligation de prendre toutes les mesures nécessaires pour éviter toute atteinte à l'environnement et aux tiers, d'autre part.

Toutes ces obligations générales qui incombent à un exploitant existent déjà à l'article 58, § 2, du décret du 11 mars 1999 relatif au permis d'environnement et dans l'arrêté du 4 juillet 2002 – vous y avez fait référence – fixant les conditions générales d'exploitation des établissements visés par ce décret.

Ces obligations seront reprises dans la condition intégrale générale ou éventuellement dans une circulaire pour permettre aux déclarants de connaître toutes leurs obligations sans qu'ils doivent consulter tous les textes réglementaires. C'est une mesure importante.

En attendant que cette condition intégrale générale soit d'application, les communes peuvent d'ores et déjà s'en inspirer et photocopier les textes légaux et les transmettre aux déclarants et demandeurs de permis dans un souci de bonne administration. Ils ne doivent pas attendre, c'est un premier élément.

J'en viens à l'arrêté du 28 avril 2005 qui modifie l'arrêté du 4 juillet 2002 arrêtant la liste des projets soumis à études d'incidences et des installations et activités classées.

Sur ma proposition, le Gouvernement a adopté en lecture unique – pour accélérer les choses – un arrêté abrogeant l'article 5 et l'annexe 3 de l'arrêté du 4 juillet 2002 arrêtant la liste des projets soumis à études d'incidence – c'est une bonne nouvelle – et des installations et activités classées. Il entrera en vigueur dès sa publication au *Moniteur*. Il s'agit de la sorte de mettre en adéquation ce texte réglementaire avec la volonté que j'ai exprimée dans le décret-programme et que j'ai rappelée en introduction de ma réponse. Désormais, les déclarations peuvent être envoyées au Collège des bourgmestre et échevins de la commune sur le territoire de laquelle est situé l'établissement et ce, même si aucune condition intégrale relative à l'installation ou l'activité visée n'a été prescrite.

Il en résultera une diminution de la charge de traitement de dossiers administratifs, pour l'exploitant mais aussi au niveau de l'administration et par ailleurs, sans qu'il n'y ait d'impact environnemental, parce que c'est cela le double objectif, il n'est pas du tout question de réduire les normes environnementales, c'est une vision pragmatique en la matière.

Venons-en à l'adoption des conditions intégrales.

Le 10 mars de cette année on a déjà adopté toute une série, vous l'aurez vu, de conditions intégrales, notamment pour les piscicultures intensives, les installations de regroupement ou de tri, de prétraitement et de traitement des déchets d'équipements électroniques ou électriques. Cela ne concerne qu'une partie des conditions intégrales. Si je prends l'exemple des piscicultures c'est, de mémoire, 35 piscicultures qui sont concernées. Au-delà de cela, dans les prochaines semaines, il y a toute une série d'arrêtés déterminant les conditions relatives aux exploitations agricoles – on est arrivé à dégager une position en pleine concertation avec la FWA en la matière, c'est un dossier important parce qu'il traîne depuis deux à trois ans et il est temps d'apporter des réponses – aux citernes à gaz, aux blanchisseries, aux boucheries qui concernent beaucoup de personnes et, à même si elles ne concernent que quelques personnes, aux ateliers céramiques, qui seront présentés. Je ne sais pas vous donner la date précise, mais cela va venir relativement rapidement sur la table du Gouvernement.

J'espère avoir répondu à l'ensemble de vos préoccupations. Vous n'étiez pas censé être au courant, c'est tout neuf puisque cela date de la semaine dernière. J'ai présenté cet arrêté en lecture unique, pour pouvoir accélérer le mouvement concernant l'abrogation.

M. Borsus (MR). – Je ne peux que me réjouir de cette adoption toute récente de cet arrêté unique du Gouvernement qui, effectivement, rencontre le problème posé puisque à l'évidence il y en avait un, les dispositions étaient facilement contradictoires et on se trouvait en difficulté. J'en prendrai connaissance avec beaucoup d'attention mais je ne peux que me réjouir que le problème posé ait trouvé une solution.

Deuxième élément, et je pense que c'est important, Monsieur le Ministre, vous nous avez indiqué qu'une partie du chemin avait été parcourue, j'en prends acte mais les conditions intégrales doivent maintenant massivement sortir, comme vous l'avez indiqué, peut-être par priorité en fonction du nombre d'établissements concernés et de la catégorie d'activité. Vous vous souvenez, au mois de février, lors de notre discussion sur le décret Resa, vous m'aviez indiqué que la consultation du Conseil d'État était en cours. On sait que ce sont des matières techniques, on sait aussi que ce sont des matières où une consultation large et effective avec les personnes concernées où leur représentant est extrêmement important mais il faut maintenant massivement sortir les conditions intégrales, de manière à ce que les secteurs concernés puissent être définitivement et préalablement informés des conditions qu'ils doivent respecter et aussi …

M. Lutgen, Ministre de l'Agriculture, de la Ruralité, de l'Environnement et du Tourisme. – Des conditions définitives, on peut dire cela comme cela.

M. Borsus (MR). – Des conditions définitives effectivement puisque les deux articles du décret Resa permettaient, à titre transitoire, de tenir le coup en indiquant : *«Si vous vous en référez aux autres textes qui vous sont bien connus, vous pouvez développer votre activité.»*. Je ne puis qu'encourager le cabinet, le ministre et l'administration à veiller à ce que le paquet des conditions intégrales attendu soit effectif dès que possible.

M. Lutgen, Ministre de l'Agriculture, de la Ruralité, de l'Environnement et du Tourisme. – Je vais vous donner une information complémentaire. Une fois que les conditions intégrales seront établies, les personnes qui auraient eu un permis avant que ces conditions intégrales soient établies auront un délai qui sera fixé pour chaque condition dans lequel l'exploitation devra être remise aux normes et respecter les conditions intégrales. Je n'ai jamais voulu d'un délai global et définitif parce qu'une réalité n'est pas l'autre. Il faut avoir une vision la plus concrète possible, rubrique par rubrique, activité par activité pour donner un délai suffisant aux personnes concernées pour respecter les normes des conditions intégrales qui seront produites.

(M. Ancion, Doyen d'âge, reprend place au fauteuil présidentiel.)

QUESTION ORALE DE Mme CASSART-MAILLEUX À M. LUTGEN, MINISTRE DE L'AGRICULTURE, DE LA RURALITÉ, DE L'ENVIRONNEMENT ET DU TOURISME, SUR «LA SIMPLIFICATION ADMINISTRATIVE»

M. le Président. – L'ordre du jour appelle la question orale de Mme Cassart-Mailleux à M. Lutgen, Ministre de l'Agriculture, de la Ruralité, de l'Environnement et du Tourisme, sur «la simplification administrative».

La parole est à Mme Cassart-Mailleux pour poser sa question.

Mme Cassart-Mailleux (MR). – Monsieur le Ministre, chers Collègues, la simplification administrative représente l'ensemble des démarches destinées à faciliter et à simplifier les formalités afin, notamment, de limiter les tracasseries administratives et de ce fait, simplifier la vie des usagers.

Une des mesures de simplification contenues dans la Déclaration de politique régionale 2004-2009 précise que le Gouvernement s'engage à réduire les charges administratives imposées aux agriculteurs en limitant leurs obligations administratives et c'est à ce sujet que je désire intervenir.

Durant sa vie professionnelle, un agriculteur peut s'adresser au FIA pour plusieurs raisons. Tout d'abord, pour obtenir une aide à l'installation, ensuite parce qu'il envisage d'apporter une amélioration à ses bâtiments, à son équipement mais également parce qu'il désire diversifier ses activités, par exemple, une activité touristique. Mais à chaque fois qu'il s'adresse au FIA, il doit fournir un extrait de son acte de naissance. Cette situation se présente également lorsqu'un jeune agriculteur s'adresse au Fonds de la réserve nationale pour obtenir des primes à la vache allaitante. À chaque fois qu'il désire acheter des primes supplémentaires, il doit fournir ce document. Cette situation se présente également dans certains dossiers portant sur l'achat de quotas laitiers.

Monsieur le Ministre, pourriez-vous nous informer sur la nécessité de multiplier ce document ? Ne serait-il pas envisageable de demander aux agriculteurs de fournir une photocopie de leur carte d'identité lorsqu'ils ont déjà rentré un extrait de leur acte de naissance ?

Dans le cadre de la simplification administrative, il me semble que des mesures devraient être prises afin d'éviter ce désagrément aux exploitants agricoles déjà surchargés par la paperasserie administrative.

M. le Président. – La parole est à M. le Ministre Lutgen.

M. Lutgen, Ministre de l'Agriculture, de la Ruralité, de l'Environnement et du Tourisme. – Monsieur le Président, la répétition aide à la compréhension. Madame la Députée, comme vous le savez, il y a déjà toute une série de mesures qui ont été prises dans le cadre de la simplification administrative, notamment, concernant le nombre de demandes d'aides qui sera réduit d'une dizaine à une (ou deux, dans les cas du producteur qui bénéficie des aides vaches allaitantes).

Par ailleurs, pour répondre aux exigences de la réglementation européenne, l'identification des producteurs constitue la base de tout le système puisque la prime est un droit à l'exploitation et non à la production. Je l'ai expliqué tout à l'heure, je ne reviens plus là-dessus. Tout le système intégré de gestion et de contrôle des aides est informatisé, via le Sigec.

C'est par le système Agrilien qui a encore été initié au niveau fédéral que l'identification d'un producteur est mise en lien avec chaque application réglementaire qui le concerne.

Dans ce contexte, vous comprendrez bien que seuls les nouveaux producteurs sont concernés par une demande d'extrait d'acte de naissance, les autres ne le sont plus. Nouvelle demande, nouveau producteur, demande d'extrait d'acte de naissance, cela me paraît tout à fait logique.

Toutefois, pour une série de réglementations héritées des structures régionales, le système informatique n'est pas encore compatible avec le Sigec.

L'extension de Agrilien à ces réglementations est actuellement en cours.

La refonte des systèmes permettra de ne plus exiger de documents probants d'identification lorsque le producteur est connu. Donc, on ne demandera pas une deuxième fois, une fois que l'agriculteur est identifié, l'ensemble des documents.

L'ensemble des fonctionnaires connaissent bien le système. Je tiens à souligner l'importance d'avoir la sécurisation la plus forte possible quant aux données et à l'identification. Il y a eu des problèmes par le passé, parfois graves. Il me paraît normal d'avoir la sécurisation la plus forte possible du système tout en tenant compte, bien sûr, des éléments de simplification.

Pour la campagne 2006, les producteurs demandant un transfert de quotas «primes vaches allaitantes» ou de quotas laitiers, qui sont déjà identifiés, ne devront plus introduire d'extraits d'acte de naissance.

M. le Président. – La parole est à Mme Cassart-Mailleux.

Mme Cassart-Mailleux (MR). – Je me réjouis parce que je pense qu'il y a une avancée. La simplification administrative est importante pour le milieu agricole et c'est pour cela que je m'y attache. Ce problème était à souligner. Pour le FIA, vous n'avez pas vraiment de solutions tout de suite. Ils devront quand même chaque fois fournir un extrait d'acte de naissance par rapport au FIA.

M. Lutgen, Ministre de l'Agriculture, de la Ruralité, de l'Environnement et du Tourisme. – S'ils ne sont pas encore rentrés dans le système, oui, pour toutes les nouvelles demandes, bien sûr.

Mme Cassart-Mailleux (MR). – Pour la première installation, alors ?

M. Lutgen, Ministre de l'Agriculture, de la Ruralité, de l'Environnement et du Tourisme. – Mais cela me paraît normal.

Mme Cassart-Mailleux (MR). – Pour la première installation, je suis tout à fait d'accord avec vous mais par la suite, doivent-ils encore chaque fois fournir un extrait d'acte de naissance quand ils rentrent un dossier ?

M. Lutgen, Ministre de l'Agriculture, de la Ruralité, de l'Environnement et du Tourisme. – À l'avenir, ils ne devront plus le faire mais le système n'est pas encore au point aujourd'hui. Il va être au point à partir du moment où l'ensemble des systèmes seront compatibles par rapport aux données qui viennent, à la fois, du fédéral mais aussi au niveau …

Mme Cassart-Mailleux (MR). – Vous avez une date d'échéance ?

M. Lutgen, Ministre de l'Agriculture, de la Ruralité, de l'Environnement et du Tourisme. – Pour toute la partie que je viens de vous citer, c'est déjà 2006. Pour les autres, j'espère y arriver au même rythme, il n'y a pas de problème.

M. le Président. – La séance est suspendue.

– *La séance est suspendue à 12 heures 49 minutes.*

– *La séance est reprise à 14 heures 13 minutes, sous la présidence de M. Meureau.*

M. le Président. – Je vous prie de m'excuser pour mon absence ce matin, mais on me dit que cela s'est très bien passé. Je vous en remercie.

Il reste une question orale, je vais m'empresser de la poser, si Mme Fassiaux accepte d'être présidente pendant quelques minutes.

(Mme Fassiaux-Looten, Doyenne d'âge, prend place au fauteuil présidentiel.)

QUESTION ORALE DE M. MEUREAU À M. LUTGEN, MINISTRE DE L'AGRICULTURE, DE LA RURALITÉ, DE L'ENVIRONNEMENT ET DU TOURISME, SUR «L'ÉPREUVE THÉORIQUE DU PERMIS DE CHASSE»

Mme la Présidente. – L'ordre du jour appelle la question orale de M. Meureau à M. Lutgen, Ministre de l'Agriculture, de la Ruralité, de l'Environnement et du Tourisme, sur «l'épreuve théorique du permis de chasse».

La parole est à M. Meureau pour poser sa question.

M. Meureau (PS). – Le 12 mars dernier, les futurs chasseurs wallons passaient l'épreuve théorique de l'examen de chasse. Cette année, le taux d'échec fut particulièrement important. D'après les revues spécialisées, il y aurait eu en effet à peu près 60 % d'échec. Ce taux serait en nette augmentation par rapport aux années précédentes.

Ce sont des chasseurs qui m'ont interpellé parce que je ne suis pas chasseur du tout. L'examen n'est pas remis en cause. Il paraît indispensable que nos chasseurs aient un maximum de connaissances en matière de gestion éthique du gibier et de sécurité avec les armes.

Ce qui interpelle, c'est la façon dont se déroule l'examen. D'abord, une remarque sur la forme : il est dommage qu'avec les moyens techniques dont nous disposons à notre époque, l'examen se déroule de façon si peu interactive. Les années précédentes, des diapositives étaient projetées aux candidats pour l'identification du gibier. Ce ne fut pas le cas, semble-t-il, en mars dernier où les candidats se sont vus remettre une planche photo.

Sur le fond, maintenant, il apparaît que les candidats doivent remplir un dossier où ils mentionnent notamment leur profession. Avoir une analyse sociologique des résultats serait, semble-t-il, utile pour nous permettre d'avoir le profil type du futur chasseur wallon.

Il apparaît aussi que de nombreux candidats doivent passer l'épreuve plusieurs fois pour réussir. Si cette situation résulte d'un manque d'étude et d'un manque de préparation des candidats, il semble qu'une édition d'un manuel pédagogique pour permettre la préparation à l'examen serait utile. J'aimerais connaître vos réflexions à ce sujet.

Mme la Présidente. – La parole est à M. le Ministre Lutgen.

M. Lutgen, Ministre de l'Agriculture, de la Ruralité, de l'Environnement et du Tourisme. – Madame la Présidente, Monsieur le Député, les résultats définitifs de l'examen théorique de chasse 2005 se présentent comme suit :

– taux de réussite chez les Francophones : 40 %, soit 293 candidats ;

– taux de réussite chez les Germanophones : 33 %, soit 13 candidats ;

– taux de réussite global : 40 %, soit 306 candidats qui ont réussi l'examen.

Comme vous le savez, je connais bien cet examen parce que je l'ai passé il y a 10 ans, mais à l'époque il n'y avait pas de pratique. Le taux de réussite n'était pas beaucoup plus élevé. Chaque candidat est interrogé sur trois aspects :

– 20 questions relatives à la législation sur la chasse et la conservation de la nature ;

– 40 questions relatives à la connaissance du gibier et des autres animaux ;

– et 20 questions relatives à la connaissance des armes de chasse et de l'éthique de la chasse.

Cette année-ci, effectivement, il y a eu l'utilisation d'une planche photo mais moi qui ai passé l'examen, je trouve que c'est une meilleure solution d'avoir une planche photo qu'une dia. Je me souviens avoir été dans un auditoire où il fallait franchement avoir une vue parfaite pour identifier les diapositives. La planche photo aurait normalement dû aider les candidats parce que c'est nettement plus facile en termes de reconnaissance.

Cela étant, concernant l'analyse sociologique pour obtenir le profil type du chasseur wallon au travers de l'ensemble des documents qui sont remis, il n'est pas possible de le faire, pourquoi ? Parce qu'au-delà de l'intérêt de cette analyse, la mention de la profession n'est pas une mention obligatoire, elle est facultative. En plus, certains sont repris sous la mention «employés», il faut encore différencier les catégories ou les sous-secteurs, par groupe de profession.

Comment pouvons-nous justifier un taux d'échec aussi important ? Vous l'avez rappelé, il est de 60 %.

C'est clair, c'est une épreuve difficile, la matière est vaste. Il y a toute une série de préparations qui sont proposées aux candidats chasseurs, qui sont organisées par les fédérations de chasseurs, par différents organismes et qui permettent d'avoir une bonne connaissance et une bonne préparation à

l'examen de chasse. Il y a peut-être un aspect «légèreté» par rapport à la préparation. Cela étant, on ne peut pas se contenter de cette explication. J'ai demandé, dès que je suis entré en fonction – parce que le problème était le même, même s'il était un peu moins criant – d'avoir l'ensemble des arguments. D'aucuns disent que c'est fondamentalement un problème de préparation et que ce taux d'échec résulte aussi de grandes difficultés quant aux questions et au système de cotation.

Envisager d'aller plus loin dans les formations, je crois qu'il ne faut pas le faire. Sur certains sites Internet, on peut consulter les questions des années précédentes ou d'autres éléments. On peut certainement promouvoir cet avantage pour que les candidats puissent se préparer encore mieux à cet examen.

J'ajouterai qu'il reste l'examen pratique, qui commence cette semaine et qui se terminera dans trois semaines par les épreuves de tir. Le chiffre de 40 % de candidats qui ont réussi la première épreuve théorique va encore se réduire pour bonne part, via l'examen pratique.

Voilà, je suis désolé de ne pas pouvoir vous donner plus d'explications que celles que j'ai à ma disposition et qui sont les mêmes depuis plusieurs années. Je crois qu'il ne faut pas tomber dans l'excès de brader la qualité de cet examen qui fait que les chasseurs sont réellement formés, connaissent bien la nature, les enjeux quant à l'environnement, la nature, le respect de celle-ci, l'éthique au niveau de la chasse, la sécurité qui est un point essentiel. Pour les épreuves de tir, j'ai demandé – j'anticipe peut-être sur une question –, vu le taux d'échec qui sera sans doute aussi important, que l'on mette davantage l'accent pour les prochaines années sur les aspects de sécurité plutôt que sur les aspects de précision de tir, même si, parfois, les deux peuvent être liés. On ne demande pas d'avoir des champions olympiques de tir, on demande d'avoir des gens qui, au niveau de la sécurité, sont irréprochables et manipulent les armes avec la plus grande prudence.

M. Meureau (PS). – Merci, Monsieur le Ministre. Le mérite de la question, c'est d'avoir provoqué une réponse qui doit intéresser certains, sur la qualité des documents donnés. J'ai pris acte et je comprends bien qu'il ne faut pas brader le permis pour des raisons essentielles de sécurité et de respect de la nature et de l'environnement. Je ferai un comparatif de béotien en matière de chasse. Je connais deux autres types de permis : le permis de golfeur – je ne suis pas golfeur non plus mais j'ai des amis qui en font, c'est fort compliqué et fort élitiste – et le permis de conduire – j'en ai un – qui doit permettre de respecter certaines règles essentielles de société. Je pense que le permis de chasse doit être un équilibre entre les deux et donc, ne pas faire partie d'une élite soit de la société, soit intellectuelle, tout en connaissant évidemment le principal des règles, comme vous l'avez dit. Si on tire en toute sécurité, c'est bien, si on tire mal, tant mieux pour le gibier.

(M. Meureau, Président, reprend place au fauteuil présidentiel.)

M. le Président. – Nous avons épuisé la liste des questions orales qui étaient inscrites à notre ordre du jour.

– *La séance consacrée à l'examen des questions orales se termine à 14 heures 22 minutes.*

LISTE DES ABRÉVIATIONS COURANTES

AFSCA	Agence fédérale pour la sécurité de la chaîne alimentaire
Bofas	Fonds d'assainissement des sols des stations-service
CET	Centre d'enfouissement technique
FIA	Fonds d'investissement agricole
HACCP	Hazard Analysis and Critical control Points (Système d'analyse des risques – points critiques pour leur maîtrise)
Idelux	Association intercommunale pour l'équipement économique de la Province de Luxembourg
MAE	Mesure agri-environnementale
OGM	Organismes génétiquement modifiés
PAC	Plan d'accompagnement des chômeurs
Resa	Relance économique et simplification administrative
RGPT	Règlement général pour la protection du travail
Sigec	Système intégré de gestion et de contrôle